

Royaume du Maroc
Ministère des Affaires
Etrangères
et de la Coopération



المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والاندلس

Direction de l'Union Européenne
et des Processus Méditerranéens

الأوروبي الاتحاد مديرية
المتوسطة المسلسلات و



Entretien de Monsieur le Ministre
avec
M. Jean-Claude Mignon
Président de l'Assemblée Parlementaire
Du Conseil de l'Europe

Rabat, le 6 Décembre 2012

Sommaire

- **Eléments de Langage**
- **Projet de Programme de visite**
- **Profil et déclarations du Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**
- **Profil de Mme. Fatiha Saidi (Belgique, SOC)**
- **Fiche sur l'octroi au Parlement marocain du statut de « partenaire pour la démocratie » auprès de l'APCE**
- **Résolution 1818 sur la demande du Parlement marocain du statut de « partenaire pour la démocratie » auprès de l'APCE (21/06/2011)**
- **Fiche sur l'APCE et la Question Nationale**
- **Fiche sur l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**
- **Fiche sur le plan d'action Maroc-Conseil de l'Europe 2012-2014**
- **Fiche sur les relations Maroc-Conseil de l'Europe**
- **Fiche sur le Conseil de l'Europe**

Eléments de Langage

- Je tiens à vous souhaiter la bienvenue au Maroc dans le cadre de votre première visite officielle au Maroc et vous exprimer ma satisfaction de pouvoir échanger avec vous encore une fois sur la dynamique évolutive qui caractérise les relations entre mon pays et le Conseil de l'Europe;
- Je salue également votre implication personnelle et votre contribution positive pour rehausser notre partenariat sur la base des ambitions communes;
- Nous nous félicitons du rapprochement irréversible avec le Conseil de l'Europe qui accorde une grande importance au renforcement de sa coopération avec le Maroc, dans le cadre de sa Politique de Voisinage adoptée en 2011;
- A cet égard, je me réjouis de l'état d'avancement de la mise en œuvre de plusieurs actions de coopération inscrites dans le Plan d'action intitulé « Priorités 2012-2014 pour le Maroc dans le cadre de la coopération avec le voisinage » ainsi que dans le Programme de Coopération entre l'APCE et le Parlement marocain (2012-2014) ;
- Ces cadres de coopération ont permis de renforcer davantage les relations du Maroc avec les différents organes du Conseil de l'Europe en programmant une multitude d'activités dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, et ce dans l'intérêt des deux parties ;
- Parmi ces priorités, figure un important volet parlementaire qui vient couronner la participation et l'implication active des parlementaires marocains aux travaux de l'APCE en vertu du statut de « partenaire pour la démocratie » dont bénéficie le parlement marocain auprès de l'Assemblée, depuis juin 2011 ;
- Ce partenariat pour la démocratie a démontré à la fois l'intérêt qu'accorde le Maroc au renforcement de la dimension parlementaire avec le Conseil de l'Europe à travers une contribution effective au dialogue et au débat politique sur les enjeux communs en matière de consolidation de la pratique démocratique ;
- Je suis convaincu que le rapport d'évaluation sur le Partenariat pour la Démocratie accordé au Parlement marocain qui sera élaboré par M. Luca Volontè reflétera l'excellence de nos relations et permettra de poursuivre cette coopération avant-gardiste entre nos deux institutions législatives qui témoigne des engagements constants du Royaume en faveur des pratiques démocratiques et des valeurs promues par le Conseil de l'Europe ;
- Elle permettra également la poursuite de notre coopération fructueuse avec le Conseil de l'Europe, notamment à travers l'adhésion méthodique et progressive aux accords et conventions du Conseil de l'Europe ;
- L'appui du Conseil de l'Europe aux réformes politiques et aux grands chantiers socio-économiques ouverts au Maroc constitue un facteur important de rapprochement des positions des deux parties et de leur action conjointe sur les questions d'intérêt commun ;
- Le Maroc souhaite à cet égard que la reconnaissance de sa dynamique de réformes en matière de démocratisation et des droits de l'homme reflétée, notamment dans le cadre du statut de « partenaire pour la démocratie » puisse continuer d'être véhiculée au sein du

- Conseil de l'Europe qui a toujours adopté une position neutre concernant le conflit artificiel du Sahara marocain qui suit un processus de règlement au sein de l'ONU ;
- Cette question risque, aujourd'hui, d'être instrumentalisée au sein de l'APCE comme en témoigne l'audition consacrée au projet de rapport de Mme. Liliane Maury Pasquier (SOC, Suisse), concernant « la contribution parlementaire à la résolution du conflit du Sahara occidental » tenue le 14 novembre 2012 à Paris et qui a associé la situation des droits de l'homme à la question du Sahara ;
 - Il est clair que certains milieux hostiles au Maroc cherchent à utiliser cette question au sein de l'APCE pour nuire à l'intégrité territoriale du Maroc et à jeter le discrédit sur les réalisations du Maroc en matière des droits de l'homme et de démocratisation ;
 - Il serait à notre sens opportun d'œuvrer pour contrer toute tentative visant à freiner la dynamique ascendante du Partenariat entre le Maroc et le Conseil de l'Europe ;
 - Le Royaume du Maroc, qui a toujours eu une position avant-gardiste avec l'UE au sein du Voisinage Sud, considère que la consolidation d'une coopération novatrice avec le Conseil de l'Europe, conjuguée à la promotion des valeurs partagées, est le meilleur gage pour la concrétisation de nos objectifs et intérêt communs ;
 - Dans cet esprit le Maroc suit avec beaucoup d'intérêt les discussions entamées au sujet de la création du « statut spécial » et du « statut de partenaire pour la démocratie locale » afin de renforcer sa présence au niveau du Comité des Ministres ainsi qu'au sein du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux et de se voir octroyer ces statuts auprès de ces deux organes ;
 - Je tiens dans ce cadre, à remercier le Conseil de l'Europe qui ne cesse de témoigner du rôle pionnier du Maroc dans la région eu égard à ses avancées notoires en matière de démocratie et des droits de l'homme dans un contexte régional particulier qui se caractérise par des mutations politiques profondes ;
 - Enfin, l'ampleur de l'enjeu régional est immense et témoigne aussi du grand potentiel que recèle notre partenariat Nord-Sud pour servir le dessein ambitieux, que nous pourrions nous fixer ensemble, qui serait l'approfondissement des droits humains en matière de paix, de stabilité et de prospérité.

Profil du Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe



Jean-Claude MIGNON (France, PPE/CD)

Elu Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) en janvier 2012 pour une durée d'un an renouvelable.

En succédant au Président turque sortant, Mevlüt Çavusoglu (Groupe des Démocrates Européens), Jean-Claude Mignon devient le 26^{ème} Président de l'APCE depuis 1949 et le premier Français à occuper cette fonction depuis 23 ans.

Député à l'Assemblée nationale française. Né le 2 février 1950 à Corbeil-Essones, Essonne, France. Marié, deux enfants.

Fonctions politiques européennes

- Président de la délégation française auprès de l'APCE (2002-2003 et depuis 2007) et de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale
- Vice-président du Groupe PPE-DC de l'APCE
- Vice-président de l'APCE depuis 2007
- Membre du Bureau et de la Commission permanente de l'APCE
- Président de la Commission ad hoc sur la réforme de l'APCE
- Membre de la Commission des questions politiques et membre de la Sous-commission des relations extérieures
- Membre de la Commission de suivi
- Membre de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles
- Président de la Commission des relations parlementaires et publiques (1999-2000)
- Membre de la délégation française auprès de l'APCE depuis 1993

Fonctions politiques nationales

- Député à l'Assemblée nationale (depuis 1988)
- Membre de la Commission des affaires étrangères (depuis 2008)
- Membre de la Commission chargée des affaires européennes (depuis 2009)
- Membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées (2002-2008)
- Membre de la Commission des affaires étrangères (2001-2002)
- Membre de la Commission des affaires culturelles (1997-2001)
- Membre de la Commission des affaires étrangères (1993-1997)
- Membre de la Commission de la production et des échanges (1988-1993)
- Secrétaire national du RPR chargé des relations avec les nouvelles démocraties des Pays d'Europe Centrale et Orientale (1990-1993)

Fonctions politiques locales

- Maire de Dammarie-lès-Lys depuis 1983
- Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine de 2002 à 2008

- Conseiller régional d'Ile-de-France (1982-1986)
- Conseiller général du département de Seine et Marne (1982-1995)
- Conseiller municipal de Saint Germain-sur-Ecole (1977-1983)

Profession

- Chef d'entreprise

Priorités du mandat de M. Mignon à l'APCE

Dans son discours d'investiture en janvier 2012, M. Jean Claude Mignon a souligné qu'il compte contribuer au renouveau du Conseil de l'Europe en le remettant sur le devant de la scène européenne et internationale. A cet égard, M. Mignon a déclaré qu'il souhaite rendre l'APCE plus réactive et davantage en prise sur les débats d'actualités, en l'occurrence les questions liées aux droits de l'homme pour que « l'Europe des droits de l'homme devienne une réalité incontournable ».

En outre, il a insisté sur une nouvelle vocation qui est de rapprocher le Conseil de l'Europe de l'Union européenne afin, selon lui, de « réconcilier les citoyens avec leur Europe, une Europe concrète et humaine qui se décline dans leur vie quotidienne par le respect de leurs droits fondamentaux, la sûreté, la liberté d'aller et venir, la dignité, le respect des droits de l'opposition ».

M. Mignon a entendu également consacrer sa présidence à la cause des femmes en Europe et dans le monde (risques d'avortement, violence à l'égard des femmes, égalité professionnelle).

Déclarations de M. Mignon

Sur le Maroc

- « L'évolution démocratique du Maroc en fait "un excellent porte-parole" du Conseil de l'Europe dans le monde arabe où celui-ci s'engage à soutenir la transition »
- « On ne peut que suivre avec beaucoup de plaisir l'évolution démocratique de ce pays, sous l'impulsion de SM le Roi Mohammed VI et des forces politiques existantes », s'est-il félicité à l'issue d'un entretien avec les présidents des Chambres des représentants, Karim Ghellab, et des Conseillers, Mohamed Cheikh Biadillah, en marge de leur participation à la conférence européenne des présidents de parlement, organisée par l'APCE.
- Après son obtention du statut de partenaire pour la démocratie, le Royaume peut "parfaitement" devenir, selon lui, "un porte-parole du Conseil de l'Europe pour véhiculer les notions de démocratie et d'état de droit" dans la région, où la situation suscite "inquiétude" et "angoisse" dans le sillage des événements consécutifs au Printemps arabe.
- Le Maroc a "su gérer avec beaucoup d'intelligence ces événements", ce qui lui permet de jouer "un rôle extrêmement important dans cette région".
- "Le Maroc est un pays qui compte et qui a un rôle excessivement important à jouer".

Sur le printemps arabe et le film anti-islam

M. Mignon a exprimé «une certaine inquiétude» face aux événements qui ont suivi le **Printemps arabe** car, selon lui, malgré la tenue d'élections jugées « libres et équitables », il s'est interrogé sur le respect des valeurs et des standards défendues par le Conseil de l'Europe, notamment dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la place de la religion dans l'Etat et du respect des droits et des libertés fondamentales (session ordinaire de l'APCE, Octobre 2012)

M. Mignon a également lancé un nouvel appel à toutes les parties, et tout particulièrement aux forces armées du régime de Bachar El-Assad en **Syrie**, de « cesser les violences, afin de donner une chance au processus de paix » en déclarant que «le danger d'une guerre civile est bien réel ». A cet égard, il a appelé

les pays membres du Conseil de Sécurité et, en particulier, les membres permanents, à « engager rapidement un dialogue concret sur des mesures internationales plus décisives face à cette situation intenable » tout en respectant « scrupuleusement » les dispositions de la Charte des Nations Unies (session ordinaire de l'APCE, juin 2012)

S'agissant des évolutions en **Egypte**, le Président de l'APCE a exprimé son « inquiétude » et sa « vigilance » face aux développements dans le pays en soulignant que la transition démocratique « semblait être compromise » et que « des doutes persistent quant aux pouvoirs réels du Président élu ». (session ordinaire de l'APCE, juin 2012)

En ce qui concerne la **Tunisie**, le Président de l'APCE a exprimé « l'espoir » quant à la perspective de demande par l'Assemblée Nationale Constituante du statut de « partenaire pour la démocratie » auprès de l'APCE ce qui permettra, selon lui, « d'ouvrir de nouvelles opportunités » pour le renforcement de la coopération entre les deux institutions législatives (session ordinaire de l'APCE, juin 2012).

Concernant les réactions qui ont embrasé le monde musulman, suscitées par la diffusion du **film islamophobe**, M. Mignon a mis en évidence l'importance du « vivre-ensemble », un domaine où le Conseil de l'Europe a développé une expertise « solide » (session ordinaire de l'APCE, Octobre 2012).

Sur le rapprochement du Conseil de l'Europe avec l'UE « J'ai fait du rapprochement avec l'UE l'une des priorités de ma présidence. J'ai la profonde conviction qu'un rapprochement et une meilleure coordination s'imposent. Car il s'agit bien de complémentarité et non de concurrence. Nous défendons les mêmes valeurs et nous devons nous efforcer de le faire avec une efficacité optimale, en évitant les doubles emplois » (conférence-débat organisée par la Fondation Konrad Adenauer, Berlin, novembre 2012)

Sur le rapprochement APCE – PE Jean-Claude Mignon prône une coopération renforcée qui évite les doubles emplois « Entre nous, il s'agit bien de complémentarité et non de concurrence. Nous défendons les mêmes valeurs et nous devons nous efforcer de le faire avec une efficacité optimale, en évitant les doubles emplois »

Sur les relations avec les Etats Unies : « Je souhaite vivement que la coopération longue et fructueuse de notre Organisation avec les Etats-Unis soit consolidée et renforcée. J'adresse d'ores et déjà une invitation au Président Obama pour qu'il s'adresse à l'Assemblée parlementaire prochainement. Le Conseil de l'Europe et son Assemblée seront toujours aux côtés d'une Amérique œuvrant pour une société plus juste, plus tolérante et plus prospère » (novembre 2012)

- **Visite officielle de M. Mignon en Tunisie (29 et 30 octobre 2012)** : La visite a visé à faire le point et marquer un appui politique fort à la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Tunisie. L'Assemblée parlementaire a encouragé l'Assemblée nationale constituante à demander le Statut de « partenaire pour la démocratie », tout en lui offrant son assistance et expertise.

**Profil de Mme. Fatiha Saidi ((Belgique, SOC)/APCE
Mme. Saidi accompagne le Président de l'APCE lors de cette visite**



Fatiha SAIDI (Belgique, SOC)

Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe depuis le 12/11/2010

Rapporteuse sur « *l'égalité entre les femmes et les hommes : une condition pour le succès du Printemps arabe* »

- Sénatrice Belge d'origine marocaine issu du Parti Socialiste
- Membre du Groupe Socialiste (SOC) au sein de l'APCE
- Rôles dans les commissions et sous-commissions de l'APCE:
 - Présidente de la Sous-commission sur l'égalité de genre
 - Membre de la Sous-commission sur la coopération avec les pays d'origine et de transit non européens

Rapport sur « l'égalité des sexes et le statut des femmes dans le voisinage méridional du Conseil de l'Europe »

- **Visite d'information au Maroc les 16 et 17 février 2012** de Mme Fatiha Saidi, en tant que rapporteur de la Commission sur l'égalité et sur la non-discrimination dans le cadre de l'élaboration du rapport sur « l'égalité des sexes et le statut des femmes dans le voisinage méridional du Conseil de l'Europe » auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.
- **Vote du rapport sur « L'égalité entre les femmes et les hommes : une condition du succès du Printemps arabe » à l'APCE en session plénière le 24 avril 2012.**
- D'une manière générale, le rapport de Mme Saidi vise à asseoir l'égalité entre les femmes et les hommes au Maroc et en Tunisie. Il a pour objectif de faire connaître les avancées opérées tout en mettant en exergue les efforts qui doivent être poursuivis en matière de protection et garantie des droits des femmes, tant au niveau des actions à réaliser au niveau nationale qu'en terme de capacité à coopérer avec le Conseil de l'Europe
- Concernant le Maroc, elle a estimé, dans son rapport, qu'il serait important de soutenir les processus de justice transitionnels, avec un volet consacré au genre, comme ce fut le cas avec l'instance « Equité et réconciliation ». Elle a également mis en exergue l'article 475 du Code pénal marocain qui permet à « un violeur d'épouser sa victime et de racheter ainsi son crime » (cas Amina Filali) et la demande de création d'un réseau de femmes pour échanger les bonnes pratiques et les expériences. Mme Saidi a appelé dans ce sens qu'il faudra privilégier cet axe de dialogue et d'échange en appelant à ce que « ces réseaux doivent se constituer en veillant à ce qu'ils reflètent le plus largement possible tous les groupes de population, y compris ceux des zones rurales, trop souvent oubliés » et ce à travers des groupes parlementaires, des syndicats et des associations.

Déclaration de Mme. Saidi

Marocains expulsés d'Algérie (le 11 Mars 2010) : « *Le gouvernement marocain, ses décideurs politiques et institutionnels doivent porter ce fardeau de l'histoire avec les victimes car il est trop lourd pour leurs seules épaules. C'est un devoir politique et de solidarité que de les accompagner dans leurs démarches et leur assurer soutien moral, logistique et autre. En effet l'oubli est un second crime. Par ailleurs, du côté des dirigeants algériens, il serait tout à l'honneur de son gouvernement d'aller à la rencontre des familles qui ont été les victimes d'un acte politique misérable, irrespectueux de l'humain et de sa dignité. Malgré toute la honte qu'il pourrait éprouver pour le geste, il lui appartient et fait partie intégrante d'un moment de son histoire qui doit être assumé* ».

Fiche sur l'octroi au Parlement marocain du statut de « partenaire pour la démocratie » auprès de l'APCE

A travers l'octroi dudit statut, le Parlement marocain devient ainsi le premier parlement à bénéficier de ce nouveau statut, créé par l'APCE. Le statut sert de base, et crée les conditions nécessaires pour permettre à l'APCE de s'enquérir des avancées démocratiques du Maroc.

Rappel Historique

- 26 Juin 2009 :
L'Assemblée a adopté sa Résolution 1680 (2009) intitulée : « création d'un statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire » (rapport de Luc Van den Brande (Belgique, PPE/CD) par laquelle, il est souligné dans son paragraphe 11: « de créer un nouveau statut pour la coopération institutionnelle avec les parlements des Etats non membres des régions voisines qui souhaitent bénéficier de l'expérience de l'Assemblée en matière de renforcement de la démocratie et participer au débat politique sur les enjeux communs dépassant les frontières européenne ».
- 22 Février 2010:
Les Présidents des deux Chambres du Parlement marocain ont adressé au Président de l'Assemblée une demande officielle en vue d'obtenir le statut de « partenaire pour la démocratie » auprès de l'APCE. Le Parlement marocain est ainsi devenu le premier Parlement à faire cette demande.
- 21 Juin 2010:
La Commission des questions politiques a désigné au cours de la 3^{ème} partie de la session de 2010, le 21 juin, Luca Volontè (Italie), président du groupe du Parti Populaire Européen (PPE/CD) et membre de la Commission des questions politiques, en tant que rapporteur et a entendu de sa part une déclaration d'absence de conflit d'intérêts.
- 10 Septembre 2010:
La Commission « sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes » a nommé, Mme Nursuna MEMECAN (Turquie, ADLE) premier rapporteur pour avis.
- 28 février-4 mars 2011:
Visite au Maroc du Rapporteur, M. Luca Volontè où il a eu l'occasion d'avoir des entretiens avec les responsables du gouvernement marocain (MAEC, Justice, Intérieur, Habous, Communication), les présidents des deux Chambres y compris les présidents des groupes politiques ainsi que les présidents des Instances nationales (CNDH, Diwan al-Madhalim, ICPC, HACA). A l'issue de cette visite d'information, M. Volontè a déclaré que l'octroi de ce Statut est « une reconnaissance pour les efforts accomplis » par le Maroc en matière de Démocratie et des Droits de l'Homme, en soulignant que ce statut « n'est que le début d'un processus » afin d'accélérer le partenariat avec le Conseil de l'Europe.
- 8 mars 2011 :
La Commission « des questions juridiques et des droits de l'homme » a nommé, M. Arcadio DIAZ TEJERA (Espagne, Socialiste) en tant que 2^{ème} rapporteur pour avis.
- 14 Avril 2011 :
Le rapporteur Volontè a donné une communication et a tenu un échange de vues avec les membres de la Commission des questions politiques sur la base d'un avant-projet de mémorandum favorable à

l'octroi dudit statut. Dans ce mémorandum, le rapporteur estime que le « Parlement marocain mérite de se voir octroyer le statut » car il « satisfait aux critères requis ».

- 31 mai 2011 :
Examen et approbation du rapport final en Commission des questions politiques avec adoption d'un projet de résolution
- 21 Juin 2011 :
Octroi du statut de « partenaire pour la démocratie » au Parlement marocain dans une résolution (1818) après vote en session plénière de l'APCE en présence des Présidents des deux Chambres du Parlement marocain et une importante délégation parlementaire.

Résolution 1818 (2011)

- Le vote de la résolution (122 voix pour, 2 contre, et 6 abstentions) a fait l'objet de l'adoption de onze amendements sur les treize proposés, en plus de l'ajout d'un amendement oral.
- Parmi les amendements qui ont été introduit et soumis au vote, il y a lieu de signaler ceux concernant l'égalité entre les femmes et les hommes en matière, entre autres, du droit successoral ainsi que l'engagement à l'abolition de la peine de mort telle inscrite dans le Code pénal.
- Les amendements relatifs à la question nationale ont été rejetés, il s'agit de:
L'amendement du Rapporteur d'avis M. Arcadio Diaz Tejera (Espagne/SOC) qui stipule le « respect des droits de l'homme par les autorités compétentes au Sahara » et celui du parlementaire M. Jean-Paul LECOQ (France/GUE), connu pour ses positions proches des thèses du polsario, qui appelle l'Assemblée à ce que le Maroc puisse trouver « une solution juste et pacifique permettant l'autodétermination conformément aux résolutions de l'ONU » ont été rejetés.
- La résolution comporte une liste de domaines prioritaires dans lesquels davantage de progrès sont attendus, et qui devraient être au centre du processus d'examen et de suivi par l'APCE.

En vertu du statut de « partenaire pour la démocratie », il y a lieu de souligner les étapes et éléments d'information suivants :

- Création d'une délégation parlementaire marocaine (délégation de partenaire pour la démocratie), composée de six titulaires et six suppléants de façon à assurer une représentativité équitable (groupes politiques des deux Chambres et dimension genre).
- La délégation marocaine siège à l'Assemblée, sans droit de vote avec toutefois la possibilité de prendre la parole sur autorisation du Président de l'Assemblée.
- La délégation marocaine de partenaire pour la démocratie a commencé à siéger officiellement à l'APCE depuis la session d'Octobre 2011.
- La **Chambre des Conseillers** a arrêté la composition de la « délégation de partenaire pour la démocratie » comme suit :

Deux membres permanents :

M. Ali Salem CHAGAF (USFP)
M. Abdelkebir BERKIA (PI)

Deux membres suppléants :

Dr. Mekki ELHANKOURI (PAM)
M. Hassan OUKACHA (RCU)

Points focaux (suivi technique des questions relatives aux activités de l'APCE) :

-Melle Ghyslaine DERROUS : Conseillère du Président, M. Mohamed
Cheikh Biadillah
-M. Saad GHAZI : Chargé des Relations avec les Institutions
Internationales

- La **Chambre des Représentants** a également nommé les membres de la délégation de « partenaire pour la démocratie ».

M. Mohamed Yatim/chef de la délégation (PJD)
Mme. Jamila Moussali (PJD)
Mme. Nezha El Ouafi (PJD)
M. Omar Hejira (PI)
M. Hassan Bouhriz (RNI)
M. Mohamed Mehdi Bensaid (Authenticité et Modernité)
M. Mohamed Ameer (USFP)
M. Mokhtar Ghambou (Mouvance)
Mme. Fouzia Elbiad (Union Constitutionnelle)
M. Youssef Ait Zeddib, accompagnateur

- Le fait d'officialiser la participation de la délégation marocaine de partenaire pour la démocratie au débat politique avec les membres de l'APCE, permet de défendre les intérêts du Maroc et contrecarrer toute éventuelle proposition émanant du Polisario qui est de plus en plus actif au sein de cette Organisation.
- Par ailleurs, chaque six mois, la Commission des questions politiques procédera par un contrôle parlementaire périodique à la fois par des visites d'un rapporteur au Maroc et par un dialogue régulier avec la délégation de partenaire pour la démocratie.
- Tous les deux ans, l'APCE sera appelée à établir un bilan démocratique mentionnant les progrès réalisés par le Maroc dans la mise en œuvre de la résolution relative au statut de « partenaire pour la démocratie ».
- L'Assemblée pourrait, sur proposition des Commissions concernées, formuler des conditions spécifiques à remplir après l'octroi du statut.

Evaluation du statut de « partenaire pour la démocratie » du Parlement marocain auprès de l'APCE, en vue de sa présentation en 2013, deux ans après son obtention en juin 2011.

En adoptant la résolution 1818 (2011) et aux termes de son paragraphe 14, l'APCE procède, deux ans après son adoption, par faire un bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements

politiques contractés par le Parlement marocain et des réformes mentionnés au paragraphe 8 de ladite résolution.

➤ 24 janvier 2012:

La Commission des questions politiques a désigné **Luca Volontè** (Italie), président du groupe du Parti Populaire Européen (PPE/CD) et membre de la Commission des questions politiques, en tant que **rapporteur de fond** sur l'évaluation du statut de « partenaire pour la démocratie » du Parlement marocain auprès de l'APCE.

➤ 12 mars 2012:

La Commission des questions juridiques et des droits de l'homme a désigné **Jordi Xucla** (Espagne, ADLE) en tant que **1^{er} rapporteur pour avis** sur l'évaluation du statut de « partenaire pour la démocratie » du Parlement marocain auprès de l'APCE.

➤ 20 mars 2012:

La Commission sur l'égalité et la non-discrimination a désigné **Sahiba Gafarova** (Azerbaïdjan Groupe démocrate européen) en tant que **2^{ème} rapporteur pour avis** sur l'évaluation du statut de « partenaire pour la démocratie » du Parlement marocain auprès de l'APCE.

➤ 16-19 avril 2012 (Rabat):

Dans le cadre de la préparation du rapport d'évaluation, Luca Volontè (Italie, PPE/CD), a effectué une visite d'information à Rabat. Au cours de sa visite, M. Volontè a fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements politiques contractés par le Parlement du Maroc, et figurant dans la Résolution 1818 (2011) de l'APCE. Il a discuté notamment avec ses interlocuteurs, de l'avancée des réformes politiques engagées par le Maroc et la coopération avec le Conseil de l'Europe.

Le rapporteur a eu des échanges de vues avec les Présidents des deux Chambres du Parlement marocain, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Justice et des Libertés Publiques.

Des entretiens ont été également prévus avec diverses commissions parlementaires, les membres de la délégation marocaine auprès de l'APCE, ainsi qu'avec le Président du Conseil National des Droits de l'Homme et le Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle(HACA).

➤ 13-14 décembre 2012 (Turin):

Selon le projet d'ordre du jour (29/11/2012) de la réunion de la Commission des questions politiques et de la démocratie de l'APCE, qui se tiendra les 13 et 14 décembre 2012 à Turin, ladite commission discutera d'une note introductive au projet de rapport du rapporteur M. Luca Volontè (Italie, PPE/CD) sur l'évaluation du partenariat avec le Parlement marocain.

Résolution 1818 sur la demande du Parlement marocain du statut de « partenaire pour la démocratie » auprès de l'APCE (21/06/2011)

La demande de statut de Partenaire pour la Démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement du Maroc

Résolution 1818 (2011)[1]

1. En adoptant sa Résolution 1680 (2009) sur la création d'un statut de «Partenaire pour la Démocratie» auprès de l'Assemblée parlementaire, l'Assemblée a décidé de créer un nouveau statut pour la coopération institutionnelle avec les parlements des Etats non membres des régions voisines qui souhaitent bénéficier de l'expérience de l'Assemblée en matière de renforcement de la démocratie et participer au débat politique sur les enjeux communs dépassant les frontières européennes. Un nouvel article 60 du Règlement de l'Assemblée, énonçant les conditions et les modalités d'octroi de ce statut, dont les engagements politiques que le parlement concerné doit officiellement contracter, a pris effet à partir de janvier 2010.

2. Moins de deux mois plus tard, le 22 février 2010, les présidents des deux Chambres du Parlement du Maroc ont adressé au Président de l'Assemblée une demande officielle d'obtention du statut de Partenaire pour la Démocratie. Le Parlement du Maroc devint ainsi le premier parlement à faire une telle demande.

3. L'Assemblée prend note que, dans leur lettre, conformément aux exigences stipulées par l'article 60.2 du Règlement, les présidents des deux Chambres du Parlement du Maroc ont réaffirmé que le parlement qu'ils représentent partage les mêmes valeurs que le Conseil de l'Europe, à savoir la démocratie pluraliste et paritaire, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et se sont engagés:

3.1. à poursuivre leurs efforts «pour sensibiliser les pouvoirs publics ainsi que les acteurs de la vie politique et la société civile afin de faire avancer la réflexion en cours sur les problématiques de la peine capitale» et à continuer d'«encourager les autorités compétentes à poursuivre le moratoire de fait sur les exécutions de la peine de mort existant depuis 1993». Ils ont l'intention de s'«appuyer sur l'expérience de l'Assemblée, ainsi que sur l'expertise de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) dans [leurs] travaux institutionnels et législatifs, en ayant à l'esprit que le Maroc est membre de la Commission de Venise depuis 2007»;

3.2. à «poursuivre [leurs] efforts pour sensibiliser les pouvoirs publics et les acteurs de la vie politique pour créer les conditions favorables à la tenue d'élections libres, justes et transparentes»;

3.3. à «promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie publique et politique»;

3.4. à «encourager les autorités compétentes à adhérer aux conventions et accords partiels pertinents du Conseil de l'Europe pouvant être signés et ratifiés par des Etats non membres, en particulier ceux traitant des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie, en ayant à l'esprit que le Maroc est – outre sa participation à la Commission de Venise – déjà membre du Centre Nord-Sud, Etat membre de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), et qu'il est également partie contractante à la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe»;

3.5. à «informer régulièrement l'Assemblée des progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du Conseil de l'Europe dans [leur] pays».

4. L'Assemblée estime, par conséquent, que la demande du Parlement du Maroc satisfait aux critères formels énoncés dans son Règlement.

5. En outre, l'Assemblée reconnaît que le Parlement, les forces politiques, les agents d'Etat et publics et la société civile du Maroc partagent largement les objectifs du partenariat pour la démocratie qui vise à renforcer la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le pays.

6. Au moment où les peuples d'un certain nombre de pays arabes et méditerranéens expriment clairement le souhait d'acquérir des droits politiques et sociaux fondamentaux, l'Assemblée estime important que le Maroc, qui a des institutions politiques et des traditions de pluralisme politique bien établies, reste sur la voie d'une évolution démocratique.

7. L'Assemblée se félicite de l'engagement du Maroc à mener des réformes constitutionnelles, institutionnelles, politiques et juridiques approfondies et encourage les autorités nationales à tirer pleinement parti de l'expertise du Conseil de l'Europe et à s'inspirer de ses normes pour mener à bien ces réformes. Elle se félicite également du nouveau projet de Constitution, qui constitue une importante étape vers la consolidation des principes de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Elle note avec satisfaction, dans ce contexte, que la coopération entre le Maroc et le Conseil de l'Europe s'est considérablement renforcée dans la période récente, suite à l'adhésion du Maroc au Centre Nord-Sud en juillet 2009. Elle estime que le statut de Partenaire pour la Démocratie constitue un cadre propice à un engagement plus marqué du Parlement du Maroc en faveur du processus de réformes.

8. Dans ce contexte, l'Assemblée considère que les mesures concrètes ci-après sont essentielles pour renforcer la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Maroc:

8.1. organiser des élections libres et équitables conformément aux normes internationales pertinentes;

8.2. mieux sensibiliser et intéresser le public au processus démocratique et assurer un plus fort taux de participation aux élections;

8.3. renforcer le contrôle public des élections par des observateurs indépendants et, en particulier, améliorer les capacités des réseaux nationaux d'observateurs;

8.4. mener la réforme constitutionnelle, en particulier en consolidant la séparation des pouvoirs et en renforçant le rôle du parlement;

8.5. consulter les organisations de la société civile et les associer aux processus législatif et décisionnel;

8.6. garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie politique et publique;

8.7. consolider la démocratie locale et régionale;

8.8. abolir la peine de mort inscrite dans le Code pénal, en allant au-delà du moratoire de fait sur les exécutions instauré depuis 1993;

8.9. lutter contre la corruption;

8.10. mettre en œuvre la réforme de la justice afin de garantir l'indépendance et l'impartialité des juges;

8.11. adhérer aux instruments internationaux pertinents en matière de droits de l'homme et garantir leur application effective; en particulier, coopérer pleinement avec les mécanismes spéciaux des Nations Unies et mettre en œuvre les recommandations découlant de l'Examen périodique universel des Nations Unies;

8.12. améliorer la formation des juges, du personnel pénitentiaire et des forces de l'ordre concernant le respect des standards internationaux en matière de droits de l'homme;

8.13. prévenir la torture et les traitements inhumains ou dégradants à l'encontre des personnes privées de liberté; lutter contre l'impunité des auteurs d'actes de torture et de sévices;

8.14. améliorer les conditions de détention, conformément aux normes et standards des Nations Unies relatifs aux établissements pénitentiaires;

8.15. appliquer pleinement les recommandations de l'Instance équité et réconciliation;

8.16. combattre le racisme, la xénophobie et toutes les formes de discrimination;

8.17. garantir le plein respect de la liberté de conscience, de religion et de croyance, y compris le droit de changer de religion;

8.18. garantir et promouvoir la liberté d'expression ainsi que l'indépendance et la pluralité des médias; supprimer la censure; établir un nouveau Code de la presse garantissant effectivement la liberté de la presse;

8.19. garantir et promouvoir la liberté d'association et de réunion pacifique; garantir la stricte application de la loi sur les associations;

8.20. lutter contre toutes les formes de discrimination (en droit et en fait) fondée sur le genre ; assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes, y compris en matière de mariages interreligieux et de droit successoral, si nécessaire en lançant un processus de révision de la législation; combattre toutes les formes de violence fondée sur le sexe ; promouvoir activement l'égalité des chances pour les femmes et les hommes;

8.21. s'assurer que le Code de la famille est pleinement appliqué tout en lançant un débat public et politique en vue de réviser ses dispositions qui ne sont pas conformes avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris sur la question de la polygamie;

9. L'Assemblée attend du Maroc qu'il adhère le moment venu aux conventions et accords partiels pertinents du Conseil de l'Europe, en particulier ceux traitant des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie, conformément à l'engagement prévu dans la lettre conjointe des Présidents des deux Chambres du Parlement datée du 22 février 2010.

10. L'Assemblée encourage le Conseil de l'Europe et le Maroc à intégrer ces priorités dans leurs discussions en cours sur un programme bilatéral de coopération. Le fait que le Maroc est membre de plusieurs accords partiels du Conseil de l'Europe, tel que la Commission de Venise, le Centre Nord-Sud et le Groupe Pompidou, constitue à cet égard une plus-value incontestable.

11. En outre, l'Assemblée attend du Maroc qu'il continue à rechercher des moyens pacifiques de régler les litiges internationaux, conformément à la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, elle appelle tout particulièrement le Parlement du Maroc à contribuer davantage au règlement de la question du Sahara occidental, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

12. Observant que le Parlement du Maroc a réaffirmé sa détermination à assurer le plein respect des engagements politiques énoncés à l'article 60.2 et contractés par les Présidents de ses deux Chambres, comme l'atteste leur lettre conjointe du 22 février 2010, l'Assemblée décide:

12.1. d'accorder le statut de Partenaire pour la Démocratie au Parlement du Maroc à compter de l'adoption de la présente résolution;

12.2. d'inviter le Parlement du Maroc à désigner une délégation de Partenaire pour la Démocratie constituée de six membres titulaires et de six membres suppléants selon les modalités définies à l'article 60.4 du Règlement de l'Assemblée.

13. L'Assemblée estime que l'avancement des réformes est le but principal du partenariat pour la démocratie et doit constituer le critère d'évaluation de son efficacité.

14. Elle décide, en conséquence, de faire, au plus tard deux ans après l'adoption de la présente résolution, le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements politiques contractés par le Parlement du Maroc et des réformes dans les domaines mentionnés au paragraphe 8 ci-dessus.

15. L'Assemblée souligne l'importance d'élections libres et équitables en tant que pierre angulaire d'une démocratie véritable. Elle espère, par conséquent, être invitée à observer des élections législatives au Maroc à partir des élections anticipées prévues en 2011.

16. L'Assemblée est convaincue que l'octroi du statut de Partenaire pour la Démocratie au Parlement du Maroc contribuera à renforcer la coopération entre ce pays et le Conseil de l'Europe et à promouvoir l'adhésion du Maroc aux conventions du Conseil de l'Europe. Elle encourage, par conséquent, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, en coordination, le cas échéant, avec l'Union européenne, à mobiliser l'expertise de l'Organisation, dont celle de la Commission de Venise, en vue de contribuer à la pleine application des réformes démocratiques au Maroc, notamment dans le cadre de l'imminente réforme de sa Constitution.

[1] *Discussion par l'Assemblée le 21 juin 2011 (21^e séance) .Texte adopté par l'Assemblée le 21 juin 2011 (21^e séance).*

L'APCE et la question nationale

Lors du vote, en plénière, du statut de « partenaire pour la démocratie », le 21 juin 2011, plusieurs membres de l'APCE ont évoqué la question du Sahara. Certains ont appelé à la résolution du « conflit », d'autres ont reflété leurs activistes et ont instrumentalisé l'ouverture offerte par l'Assemblée.

Dans la résolution 1818 qui stipule l'octroi du statut au Parlement marocain, deux amendements relatifs à la question nationale ont été rejetés, lors du vote.

Il s'agit des amendements du Rapporteur d'avis M. Arcadio Diaz Tejera (Espagne/SOC) qui stipule le « respect des droits de l'homme par les autorités compétentes au Sahara » et celui du parlementaire M. Jean-Paul LECOQ (France/GUE), connu pour ses positions proches des thèses du polsario, qui appelle l'APCE à ce que le Maroc puisse trouver « une solution juste et pacifique permettant l'autodétermination conformément aux résolutions de l'ONU ».

Bien avant l'octroi du statut, certains députés de l'APCE, qui sont hostiles à notre cause nationale, ont essayé, par le passé d'introduire à l'ordre du jour de cette Instance, des propositions de résolution et recommandations concernant la question nationale.

Pour la plupart, ces propositions n'ont pas été examinées par l'APCE et n'engagent que ses signataires, il s'agit de :

- « Décolonisation du Sahara occidental » : proposition de résolution présentée par Lucien PIGNION (France, SOC) ; 9 octobre 1979 ;
- « Sahara occidental » : proposition de recommandation présentée par Jean-Pierre FOURRE (France, SOC) ; 7 février 1992 ;
- « Sahara occidental » : proposition de recommandation présentée par Clemencia TORRADO (Espagne, SOC), 4 mai 2001 ;
- « Sahara occidental » : proposition de recommandation présentée par Eva ZETTERBERG (Suède, SOC) ; 14 Octobre 2002 ;
- « La situation des droits de l'homme au Sahara Occidental » : proposition de recommandation présentée par Jean-Paul Lecoq (France, GUE) ; 11 juin 2009 ;
- « Les droits de l'homme au Sahara Occidental et reflets sur l'Europe », proposition de résolution présentée par Farina Renato (Italie, PPE) ; 5 février 2010.

Par ailleurs le **23 novembre 2004**, le **projet de résolution intitulé « Situation au Sahara Occidental** » a été adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'APCE, sur la base du rapport de Gabino Puche (Espagne, PPE/CD), qui a été déjà adopté à l'unanimité par la Commission des questions politiques le 4 octobre 2004.

Dans ce projet de résolution de 2004, l'APCE « invite instamment les autorités du Maroc à saisir cette occasion pour se montrer conciliantes en acceptant le Plan de paix, ce qui permettrait de mettre un terme au conflit relatif au Sahara occidental ».

Deux mois avant l'octroi du statut (avril 2011), **une proposition de résolution « Contribution parlementaire à la résolution du conflit du Sahara occidental » a été présentée, le 19 avril 2011**, par **Pasquier Liliane** (Suisse, SOC) mais n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires dont M. Luca Volontè (Italie, PPE/DC) rapporteur du statut de partenaire et M. Arcadio Diaz Tejera (Espagne, SOC) rapporteur pour avis ainsi que M. Von Sydow Bjorn (Suède, SOC), ancien Président de la Commission des questions politiques.

Néanmoins et afin de séparer la question du Sahara de la résolution 1818 sur ledit statut, la députée Pasquier a été désignée, le 20 Juin 2011 par la Commission des questions politiques de l'APCE, rapporteur de fond sur la proposition de résolution « Contribution parlementaire à la résolution du Sahara occidental ».

Les conclusions de ce rapport risqueraient d'être reprises dans le bilan démocratique, qui sera établi en 2013 par l'APCE, qui tenterait de lier le débat sur les droits de l'homme avec la question du Sahara. Pour sa part, la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme a désigné le Rapporteur pour avis, Egidijus VAREIKIS (Lituanie, Groupe politique Groupe du Parti populaire européen) le 07 septembre 2011.

Par ailleurs, la **sous commission sur la prévention des conflits par le dialogue et la réconciliation** (Commission des Questions Politiques et de la Démocratie de l'APCE) a organisé le **14 novembre 2012** à Paris, un **débat** sur le projet de rapport parlementaire de Mme. Liliane Maury Pasquier (SOC, Suisse), concernant **le projet de rapport sur « la contribution parlementaire à la résolution du conflit du Sahara occidental »**, en présence d'une délégation parlementaire marocaine, d'une délégation parlementaire algérienne, d'une représentante de la MINURSO et des représentants de quelques ONG.

Ainsi, il ressort des discussions sur cette question les éléments suivants :

- 1) La rapporteuse Mme. Liliane Maury Pasquier a indiqué « **que cette réunion constitue une première étape dans le processus de rédaction de ce rapport délicat** » et que son rapport « **vise à trouver une solution juste et durable à ce problème conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité** ». Par ailleurs, elle a proposé « **d'inviter des représentants du polissario à participer à une réunion pour échanger avec les membres de l'APCE au sujet de la question du Sahara** ».
- 2) D'autres intervenants comme Chrestine Perregaux du « Bureau international pour le respect des droits de l'homme au Sahara occidental » et Eric Sottas de la « fondation Kennedy » ont critiqué la situation des droits de l'Homme au Sahara marocain et ont demandé l'élargissement des compétences de la MINURSO pour englober la question des droits de l'Homme.
- 3) Pour leurs parts, les députés Algériens présents ont souligné que « **les autorités marocaines doivent permettre aux militants sahraouis de bénéficier des mêmes libertés dont bénéficie le peuple marocain** » et ont proposé « **d'inviter les militants sahraouis à donner leur point de vue à ce sujet** ».

Il convient de s'interroger sur la présence des députés algériens à cette réunion qui concerne le Maroc en sa qualité de Partenaire pour la démocratie de l'APCE. Ceci montre clairement la volonté de l'Algérie d'exploiter cette question afin de nuire à l'image du Maroc au sein de cette Institution qui a toujours adopté une position neutre concernant la question du Sahara.

A la lumière de ce qui précède, il semblerait que certains milieux oeuvrent pour inscrire dans la durée la question du Sahara à l'agenda de l'APCE dans l'objectif de polluer les relations excellentes qui existent entre le Maroc et le Conseil de l'Europe et bloquer la dynamique de coopération entre les deux parties.

Cette démarche rappelle les campagnes qui ont été orchestrées au Parlement européen par les lobbies pro-polissario, dès l'adoption du Statut Avancé Maroc-UE, le 13 octobre 2008.

Une position claire et ferme du Maroc à l'égard de cette question s'impose pour contrecarrer cette manœuvre orchestrée par les ennemis de notre intégrité territoriale.

Fiche sur l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a été créée depuis 1949. Elle élit les juges de la Cour européenne des Droits de l'Homme, le Commissaire aux droits de l'homme, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe. L'actuel Président est Jean-Claude MIGNON (France, PPE). Il a été élu en janvier 2012.

Les parlementaires qui composent l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe sont représentés par les parlements nationaux des 47 Etats membres de cette Organisation. 318 représentants y siègent avec 318 suppléants. Les députés sont nommés par les parlements nationaux, qui les choisissent en leur sein

Ils se réunissent quatre fois par an, en session plénière au Palais de l'Europe à Strasbourg, pour débattre de questions d'actualité et pour demander aux gouvernements européens de prendre des initiatives et rendre des comptes.

Les travaux de l'Assemblée sont préparés par dix commissions, par le Bureau composé du Président de l'Assemblée, les 20 vice-présidents, les présidents des cinq groupes politiques et des présidents de commissions.

L'APCE est composée des groupes politiques suivants : Groupe du Parti Populaire Européen (PPE/DC) ; Groupe Socialiste (SOC) ; Groupe des Démocrates Européens (GDE) ; Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE) ; Groupe pour la Gauche Unitaire Européenne (GUE).

L'APCE est constituée des Commissions traitant des Questions politiques et démocratie : 84 sièges ; Questions juridiques et droits de l'homme : 84 sièges ; Questions sociales, santé et développement durable : 84 sièges ; Migrations, réfugiés et personnes déplacées : 84 sièges ; Culture, science, éducation et médias : 84 sièges ; Egalité des chances pour les femmes et les hommes : 84 sièges ; Respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) : 84 sièges ; Règlement, immunités et affaires institutionnelles : 27 sièges.

Le bureau et la commission permanente ne sont pas pris en compte dans cette liste. Il arrive parfois également que soient formées des commissions ad hoc directement responsables devant le Bureau. Les sous-commissions n'adoptent pas de rapports. Leurs décisions sont soumises à la commission plénière qui les a créées.

Dans le cadre de ses travaux législatifs, l'APCE a recours à des recommandations (au Comité des Ministres), des résolutions et des avis (relatifs à des demandes d'adhésion, des projets de convention ou d'autres textes qui lui sont soumis par le Comité des Ministres). L'APCE travaille étroitement avec le Parlement Européen, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et d'autres instances parlementaires internationales ainsi que plusieurs institutions spécialisées de l'ONU.

Statut de « partenaire pour la démocratie » :

- Parlement marocain (21 juin 2011), par la Résolution 1818 de l'APCE/12 membres composant la délégation marocaine
- Conseil National Palestinien (4 octobre 2011, par la Résolution 1830 de l'APCE/ 3 membres et 3 suppléant composant la délégation palestinienne).

Membres Observateurs : Canada, Israël et Me

Fiche sur le Plan d'Action **« Priorités 2012-2014 pour le Maroc dans le cadre de la coopération avec le voisinage »**

Contexte

Dans le cadre du rapprochement du Maroc avec le Conseil de l'Europe, conforté à la fois par le Statut avancé auprès de l'Union européenne (octobre 2008) et par l'organisation en février 2010 d'un séminaire sur « les perspectives de coopération entre le Maroc et Conseil de l'Europe » tenu au MAEC, le Conseil de l'Europe a établi un plan d'action dans le cadre de la coopération tripartite Maroc- UE- Conseil de l'Europe pour la période 2012-2014.

Source de financement

Le plan de coopération tripartite proposé est doté d'un montant de 4 800 000 euros octroyé par une enveloppe budgétaire intitulée « Facilité triennale pour le Sud » de la part de l'Union européenne ainsi que par des contributions volontaires d'intervenants nationaux et internationaux.

Le Programme conjoint Conseil de l'Europe-UE (4 800 000 euros), signé le 17 janvier 2012, concerne également la Tunisie (un projet de plan d'action est établi en date du 19 décembre 2011), et ciblera prochainement l'Egypte et la Jordanie.

Référence :

Une version finalisée a été élaborée par le Conseil de l'Europe en date du **30 mars 2012** ; sa mise en œuvre visera à faire bénéficier le Maroc de l'expertise du Conseil de l'Europe dans les créneaux de coopération retenus par les deux parties.

Piliers et actions proposés :

Axé autour de trois piliers majeurs à savoir : les droits de l'Homme, l'Etat de Droit et la Démocratie, ce projet repose sur un certain nombre de champs d'actions notamment la perspective d'adhésion du Maroc aux Conventions et Accords du Conseil de l'Europe.

Pilier I- Droits de l'homme

- Protection et promotion des droits de l'homme (égalité entre les femmes et les hommes, protection des enfants contre la violence, Intégration des personnes handicapées)
- Garantir les droits sociaux et promouvoir la santé (abus de drogue et trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou), lutte contre la contrefaçon de produits médicaux)

Pilier II- Etat de droit

- Justice (indépendance et efficacité de la justice)
- Normes et politiques communes (Commission européenne de la démocratie par le droit (Commission de Venise), société de l'information et gouvernance de l'Internet, liberté d'expression, indépendance des médias, renforcer la protection non-juridique dans le domaine des droits de l'homme par le biais de la Médiation, création d'un espace juridique commun, traité internationaux et conventions signés par le Maroc : gestion documentaire)

-Menaces contre l'Etat de droit : lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme, lutter contre la cybercriminalité, prévenir et combattre la traite des êtres humains

Pilier III- Démocratie

-Gouvernance démocratique (coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, gouvernance démocratique au niveau local et régional, assistance électorale, partis politiques, formation à la gouvernance démocratique)

-Sociétés démocratiques durable : investir dans la jeunesse, coopération dans le cadre du Centre Nord-Sud, coopération dans le domaine de l'audiovisuel, de la production cinématographique et du sport.

* ci-dessous le passage consacré à la coopération avec l'Assemblée parlementaire dans le cadre du pilier « démocratie » tel contenu dans le plan d'action Maroc-Conseil de l'Europe 2012-2014

Le statut de Partenaire pour la démocratie, accordé au Parlement marocain par l'APCE en juin 2011, offre un cadre particulièrement pertinent pour une coopération renforcée entre ces deux institutions dans des domaines au cœur des réformes entreprises par le Maroc en vue de renforcer la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La récente réforme constitutionnelle, qui prévoit notamment un rôle accru du Parlement et des dispositions spécifiques visant à renforcer le rôle de l'opposition devrait permettre de renforcer la coopération entre l'APCE et les deux chambres du Parlement dans la mise en œuvre des priorités identifiées dans la résolution relative au statut de Partenaire pour la Démocratie. Les lois organiques prévues dans le cadre de la réforme constitutionnelle, dont plusieurs portent sur des thèmes au cœur du mandat du CdE, offriront également l'occasion d'échanges thématiques ciblés entre parlementaires marocains et membres de l'APCE.

Les grands domaines de coopération, définis en étroite concertation avec le Parlement, couvriront ainsi les questions relatives aux prérogatives du Parlement ainsi que des secteurs thématiques dans lesquels le CdE a une expertise reconnue et pour lesquels le Parlement aura un rôle clé à jouer en 2012 concernant la discussion et l'adoption des lois organiques. Les questions prioritaires identifiées dans le statut de partenariat pour la démocratie, relatives aux droits de l'homme (y compris les droits des femmes et des enfants, la lutte contre la discrimination), la lutte contre la corruption, le rôle des médias et la participation des femmes à la vie politique, feront l'objet d'activités au Maroc et à Strasbourg durant la période 2012-2014.

Le volet parlementaire renforcera la mise en œuvre des activités entreprises au titre des autres piliers du Programme, en sensibilisant et en familiarisant les parlementaires à ces thématiques. Le soutien à l'adhésion aux Conventions et Accords partiels pertinents du CdE sera également une priorité pour la coopération avec le Parlement, dans l'esprit des engagements pris. La coopération inclut des activités spécifiques avec des commissions parlementaires, des parlementaires à titre individuel (en particulier les rapporteurs) ainsi qu'avec le personnel parlementaire, notamment par des formations thématiques ciblées, des séminaires d'experts, des conférences (au Maroc et à Strasbourg) et des activités organisées par l'Assemblée pour les parlementaires de la région.

Objectif général : aider à renforcer le rôle et les capacités du Parlement marocain, sur la base des priorités identifiées conjointement dans le Statut de Partenaire pour la démocratie accordé en juin 2011, en exposant les parlementaires et le personnel des parlements aux normes du CdE dans ses domaines de travail clés (droits de l'homme, normes démocratiques, État de droit) et en apportant un soutien technique aux réformes dans ces domaines, en particulier ceux devant faire l'objet d'adoption de lois organiques prévues par la réforme constitutionnelle de juillet 2011.

Résultats attendus:

1. les initiatives organisées auront permis de présenter aux parlementaires marocains les pratiques les plus pertinentes au sein des pays membres du CdE concernant les projets et propositions de lois

prioritaires pour le Maroc dans la législature en cours et pour lesquels l'Assemblée a une expertise reconnue ;

2. les Conventions pertinentes du CdE qui ont été ouvertes à la signature d'États non-membres sont signées et ratifiées ;

Fiche sur les Relations entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe (CdE), dont le siège est à Strasbourg (France), regroupe 47 pays membres, soit la quasi-totalité des pays européens. Créé le 5 mai 1949 par 10 États fondateurs, le Conseil de l'Europe a pour objectif de favoriser un espace démocratique et juridique commun en Europe, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'Homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu.

Les relations entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe sont entrées récemment dans une nouvelle phase, marquée par un rapprochement à tous les niveaux. Cette coopération, lancée à la faveur du Statut Avancé du Maroc auprès de l'UE (Octobre 2008) se traduit également par une implication croissante de tous les acteurs marocains, gouvernementaux, parlementaires et non gouvernementaux.

Ce rapprochement optimal du Royaume du Maroc aux standards du Conseil de l'Europe (démocratie, Etat de droit et droits de l'homme) converge pleinement avec la politique d'ouverture et de modernisation, de consolidation de l'Etat de droit et de bonne gouvernance et constitue, en effet, un facteur d'accélération de la dynamique dans laquelle il s'est toujours inscrit.

En s'engageant avec détermination, dans une telle coopération, le Maroc s'est singularisé encore une fois dans l'espace euro méditerranéen.

Ainsi, le rapprochement entre le Maroc et le Conseil de l'Europe s'est effectué graduellement par la concrétisation des actions suivantes :

- Organisation d'un séminaire sur « les perspectives de coopération entre le Maroc et le Conseil de l'Europe », les 22 et 23 février 2010, au sein du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à Rabat. Ce séminaire, tenu pour la première fois dans un pays du voisinage Sud, a regroupé des responsables gouvernementaux, des acteurs politiques et parlementaires ainsi que des représentants de la société civile des deux Rives. Ce séminaire a permis de promouvoir davantage la coopération à travers l'adhésion progressive et méthodiques aux Accords et Conventions du Conseil de l'Europe et par la perspective de mise en œuvre d'un programme de coopération tripartite Maroc-UE-Conseil de l'Europe pour la période 2012-2014 et qui devrait être axé autour de trois piliers : « Droits de l'homme », « Etat de droit » et « Démocratie ».
- Octroi au Parlement marocain du statut « de partenaire pour la démocratie », le 21 juin 2011 à Strasbourg, auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Le Parlement marocain est le premier parlement à bénéficier de ce statut créé au profit d'Etats non membres des régions voisines et qui souhaitent bénéficier de l'expérience de l'Assemblée en matière de consolidation de la pratique démocratique. Ce statut de « partenaire pour la démocratie » permet aux parlementaires marocains de siéger à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sans droit au vote, en participant aux travaux des plénières et réunions des commissions de l'Assemblée pour débattre d'enjeux communs.
- Visite officielle au Maroc du Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Mevlut Cavusoglu (décembre 2010).
- Visite de travail effectuée au Maroc par une Délégation du Conseil de l'Europe, conduite par M. Philippe Boillat, Directeur Général des Droits de l'Homme et Affaires Juridiques, pour discuter

davantage des modalités de coopération en vue de concrétiser de plus en plus le partenariat à travers l'élaboration d'une feuille de route (29-30 mars 2011).

- Rencontre entre Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjorn Jagland, à New York (en marge de la 66^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, septembre 2011).
- Mission d'observation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe des élections législatives du 25 novembre 2011 (22 - 26 novembre 2011).
- Visite de travail effectuée au Maroc par une Délégation du Conseil de l'Europe, conduite par Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Directrice Générale des Programmes au Conseil de l'Europe, afin d'examiner, avec les autorités marocaines compétentes les actions à inclure dans la 1^{ère} version du projet du Plan d'action relatif au document élaboré par le Conseil de l'Europe-en date du 7 décembre 2011- intitulé « Priorités 2012-2014 pour la Maroc dans le cadre de la coopération avec le voisinage » (14-15 février 2012).
- Le Maroc, invité unique non-européen, à prendre part à la table ronde sur « les évolutions récentes de la régionalisation en Europe », organisée par la Chambre des Régions du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg du (20- 22 mars 2012).
- Tenue à Marrakech du premier atelier interculturel sur la Démocratie, organisé par la Commission de Venise, dont le Maroc est membre depuis le 1^{er} juin 2007, en collaboration avec l'Association Marocaine de Droit Constitutionnel, l'Association Internationale de Droit constitutionnel et le Conseil Constitutionnel du Maroc sur le thème « processus constitutionnels et processus démocratique, expériences et points de vues » (29- 30 mars 2012).
- Visite officielle au Maroc du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjorn Jagland (3-4 avril 2012).
- Visite de travail au Maroc effectuée par le député italien, M. Luca Volontè, rapporteur de la Commission des questions politiques de l'APCE sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie du parlement marocain auprès de l'APCE (16-19 avril 2012).
- Visite de travail du Président de la Commission de Venise, M. Gianni Buquicchio (17 et 18 avril 2012).
- Allocution de Monsieur le Ministre à la session plénière de l'Assemblée, tenue du 23 au 24 avril 2012 à Strasbourg, qui a été l'occasion de présenter et discuter du processus de réformes mené au Maroc avec les membres de l'APCE (24 avril 2012).
- Adoption conjointe par le Maroc et le Conseil de l'Europe et mise en œuvre du Plan d'action relatif au document élaboré par le Conseil de l'Europe-en date du 7 décembre 2011- intitulé « Priorités 2012-2014 pour la Maroc dans le cadre de la coopération avec le voisinage » (24 avril 2012, Strasbourg).
- Des démarches sont entreprises pour l'ouverture à Rabat d'une représentation du Conseil de l'Europe au Maroc. Une future installation opérationnelle du Conseil de l'Europe au Maroc traduit l'intérêt accordé par le Conseil de l'Europe à son voisinage immédiat et constitue un facteur favorable pour la mise en œuvre optimale des activités telles inscrites dans le plan d'action.

- Visite de travail à Rabat d'une délégation du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe pour un échanges de vues avec des parlementaires marocains sur la régionalisation avancée, ainsi qu'avec des responsables des collectivités locales marocaines afin d'évoquer les possibilités de coopération futures dans les domaines de la décentralisation et de la régionalisation (10-11 juillet 2012).
- L'Adhésion du Royaume à six Accords partiels, partiels élargis et élargis ouverts aux pays non membres du Conseil de l'Europe en l'occurrence :
 1. Le Groupe EUR-OPA de gestion des risques majeurs naturels et technologiques (1^{er} mars 1995)
 2. Convention relative à l'élaboration d'une Pharmacopée européenne (6 juin 1997). Le Maroc est membre observateur.
 3. Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit dite Commission de Venise (1^{er} juin 2007)
 4. Centre Européen pour l'Interdépendance et la Solidarité Mondiale (Centre Nord Sud) (1^{er} juillet 2009). Le Maroc est le premier pays non européen à adhérer à cette Instance.
 5. Accord Partiel élargi sur le sport (APES) (20 avril 2010)
 6. Groupe de Coopération en matière de Lutte contre l'Abus et le Trafic Illicite des Stupéfiants (Groupe Pompidou) (1^{er} Juillet 2011) : le Maroc est le premier pays arabe, africain et le premier pays non membre du Conseil de l'Europe à adhérer à ce Groupe.
- Le Maroc est également membre du réseau *Mednet* (Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions), créée sous l'égide du Groupe Pompidou en 2006.
- L'adhésion du Royaume à la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (17 Octobre 2000).
- L'octroi du Prix du Nord-Sud à M. Abderrahaman Youssoufi en 1999.
- Par ailleurs, le Conseil de l'Europe dispose de 210 traités dont 156 ouverts aux pays non européens non membres. Cette organisation avait proposé au Maroc d'adhérer à un paquet de Conventions, à caractère culturel, sécuritaire et juridico judiciaire.
- Dans une lettre adressée au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Jagland Thorbjorn, par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, en date du 2 juillet 2012 (en annexe), le Maroc a exprimé officiellement son souhait d'adhérer, dans un premier stade, aux huit Conventions suivantes :
 1. La Convention sur la Cybercriminalité ;
 2. La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'abus sexuel ;
 3. La Convention sur les relations personnelles concernant les enfants ;
 4. La Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants ;
 5. La Convention sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel ;
 6. La Convention européenne sur la violence et les débordements des spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football ;
 7. La Convention contre le Dopage ;

8. La Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au crime financement du terrorisme.

Fiche sur le Conseil de l'Europe

1 Origine et mission

Le Conseil de l'Europe, dont le siège est à Strasbourg (France), est une organisation à dimension paneuropéenne. Créé le 5 mai 1949 par 10 Etats dans un premier temps (Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède), le Conseil de l'Europe a pour objectif de favoriser l'instauration en Europe d'un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu.

Thorbjorn Jagland (Norvège) est l'actuel Secrétaire général du Conseil de l'Europe. Il a été élu par l'Assemblée parlementaire, le 1^{er} Octobre 2009, pour une période de cinq ans.

2 Etats membres

Le Conseil de l'Europe est constitué de 47 pays membres. Après la fin de la guerre froide, plusieurs Etats de l'ex-bloc socialiste ont rejoint cette Organisation. La Turquie, pour sa part, y a adhéré le 9 août 1949.

3 Objectifs et missions

Le but premier du Conseil de l'Europe est de créer sur tout le continent européen un espace démocratique et juridique commun, en veillant au respect de valeurs fondamentales: les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit.

- Défendre les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit;
- Favoriser la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité;
- Rechercher des solutions communes aux problèmes de société, tels que les discriminations envers les minorités, la xénophobie, l'intolérance, le terrorisme, le trafic des êtres humains, le crime organisé et la corruption, la cybercriminalité, la violence contre les enfants..;
- Développer la stabilité démocratique en Europe en soutenant les réformes politiques, législatives et constitutionnelles.

Le Conseil de l'Europe couvre également les domaines suivants : les médias, la coopération juridique, la cohésion sociale, la santé, l'éducation, la culture, le patrimoine, le sport, la jeunesse, la démocratie locale et la coopération transfrontalière, l'environnement et l'aménagement du territoire.

1 Actions

- Lutte pour l'abolition de la peine de mort et contre la violence domestique, le châtime corporel, l'exploitation sexuelle des enfants et la contrefaçon des médicaments ;
- Protection des minorités (Roms) et des personnes handicapées ;
- Promotion du dialogue interculturel, la démocratie électronique.

4 Fonctionnement

Le Conseil de l'Europe comprend :

- **Un Comité des Ministres** : organe de décision de l'Organisation, composé des Ministres des Affaires rangères. Il se réunit une fois par an à Strasbourg. La Présidence s'exerce à tour de rôle pour une durée de six mois. La Présidence actuelle est assurée par l'Andorre (9 novembre 2011- 16 mai 2013). Prochaine présidence : Arménie (16 Mai- Novembre 2013).

- ***Un Secrétariat Général*** formé de quelque 1800 fonctionnaires issus des 47 Etats membres et dirigé par un Secrétaire Général nommé par l'Assemblée parlementaire pour une période de cinq ans. Le Secrétaire Général actuel est M. Thorbjorn Jagland (Norvège).
- ***Une Assemblée parlementaire*** : organe moteur de la coopération européenne, représentant les 47 parlements nationaux et regroupant 636 membres (318 titulaires et 318 suppléants). L'actuel Président est M. Jean-Claude Mignon (France, PPE/DC), élu le 23 janvier 2012 pour un an renouvelable.
- ***Un Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux***, porte-parole des régions et des municipalités d'Europe, composé d'une Chambre des pouvoirs locaux et d'une Chambre des régions. L'actuel Président est M. Herwig Van Staa (Autriche, PPE/DC) (depuis octobre 2012).
- ***Une Cour européenne des Droits de l'Homme*** : organe judiciaire permanent garantissant à tous les Européens les droits inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme. La Cour peut être saisie par les Etats ou les individus, indépendamment de leur nationalité. Les 47 pays membres du Conseil de l'Europe font partis de la Convention. L'actuel Président est Dean Spielmann (depuis septembre 2012)
- ***Un Commissaire aux Droits de l'Homme*** : indépendant, il a pour fonction de promouvoir l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'homme et leur respect dans les Etats membres. Le Commissaire joue un rôle essentiel de prévention. L'actuel Commissaire est M. Nils Muiznieks (Lettonie) (son mandat prendra effet à partir du 31 mars 2012, pour une période de six an non renouvelable)
- ***Une Conférence des OING*** : composée de quelque 400 Organisations Non Gouvernementales (OING), la Conférence crée un lien vital entre les représentants politiques et les citoyens, et fait entendre la voix de la société civile au Conseil. L'expertise des OING et de leur proximité par rapport aux citoyens européens profite aux travaux de l'Organisation.
